

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

## Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19 - MOT \_ 113

Déposé le : 08.10 19

Scanné le :

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion a une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.
- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret. Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit

classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique. Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

## Titre de la motion

Tirer des plans sur le soleil plutôt que sur la comète : Pour une planification globale du développement de l'énergie solaire sur les infrastructures publiques et parapubliques du Canton de Vaud en collaboration avec les entreprises électriques

## Texte déposé

Le développement des dispositifs de production d'énergie renouvelable est une pièce maîtresse de la politique climatique d'une collectivité publique. Une étude publiée par l'Office fédéral de l'énergie au printemps dernier démontre que la transition énergétique suisse vers les énergies renouvelables est possible d'ici à 2050 avec une multiplication par cinq du rythme de déploiement du photovoltaïque. En parallèle, un rapport d'août 2019 rédigé par le bureau EBP Schweiz sur mandat du WWF Suisse montre qu'à l'exception de Bâle-Ville (sur plusieurs points), la plupart des cantons sont à la traîne en matière de politique énergétique sur le bâti. Le canton de Vaud est notamment mal noté sur ses prescriptions en matière d'énergies renouvelables.

En lien avec le projet de budget 2020, le Conseil d'Etat a communiqué sa volonté de s'engager de manière renforcée pour le climat. Il a notamment décidé de renforcer le programme Bâtiment, qui participe au développement des énergies renouvelables. Si ce programme dédié notamment au solaire thermique n'impacte pas les bâtiments ou infrastructures appartenant à la Confédération et aux cantons, conformément à l'art 57 de l'ordonnance sur l'énergie (OÉn), le programme d'encouragement à la production d'électricité solaire soutient aussi (via Pronovo) les projets de ces collectivités publiques.

Le Canton dispose parmi les 1400 bâtiments dont il est propriétaire de grandes surfaces particulièrement bien orientées pour la production d'énergie solaire (toits et façades) si l'on en croit les notes attribuées par le cadastre solaire des toits de bâtiments. Par l'intermédiaire de participations ou de subventionnements, l'Etat collabore également avec quantités d'entités parapubliques qui disposent également de grandes surfaces bâties. Ces bâtiments publics (administration, CHUV, établissement de formation) ou parapublics (fondations, hôpitaux, entrepôts, locatifs des caisses de pension / des Retraites populaires...) ont tous des besoins énergétiques propres et sont de surcroît localisés très souvent à proximité de lieux à forte densité de population et donc consommation d'énergie. Si des crédits de rénovation de bâtiment étatiques prévoient l'installation au coup par coup de panneaux solaires conformément à l'art. 10 LVLEne, nous ne disposons pas d'un plan de développement coordonné de production d'énergie solaire en complément des concepts énergétiques communaux et des planifications énergétiques territoriales soutenues par la Direction de l'énergie. Il est à craindre que des opportunités existantes ne soient pas forcément saisies sur des bâtiments dont la rénovation n'est pas programmée à court terme ou qui n'appartiennent pas directement à l'Etat. En sus, les évolutions technologiques permettent d'imaginer à l'avenir l'installation de dispositifs photovoltaïques sur d'autres infrastructures que les bâtiments tels que parkings, abords de routes, etc...

Pour mettre un coup d'accélérateur au développement de l'énergie solaire sur notre canton, il convient à notre sens de mettre en place une planification globale et coordonnée du développement de l'énergie solaire sur des bâtiments publics et parapublics; en plus de répondre aux besoins propres des services de l'Etat en énergie, cet investissement aurait bien entendu pour ambition de servir à alimenter le réseau en matière d'électricité solaire; dans les cas où le potentiel de stockage existe pour une utilisation ultérieure, des développements du solaire thermique peuvent être tout autant opportuns. Cette stratégie tant en matière photovoltaïque que thermique permettrait de dépasser les démarches individuelles et privées conduisant à l'installation de panneaux solaires. Elle doit garantir que le secteur public ne rate pas le tournant énergétique et soit au contraire précurseur en la matière. Dans la mesure du possible, pour le volet photovoltaïque, l'Etat privilégierait dans cette planification la collaboration avec les entreprises électriques locales en mains publiques. Ces installations pourront en principe bénéficier de la rétribution fédérale unique.

Il est donc demandé au Conseil d'Etat d'établir un inventaire des potentiels et une planification globale du développement de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) sur les infrastructures publiques et parapubliques du Canton de Vaud. Une collaboration sera assurée avec les entreprises électriques en mains publiques pour le volet photovoltaïque. Pour sa réalisation, le Conseil d'Etat est invité à établir un calendrier de réalisation et à fixer au besoin un cadre légal ou règlementaire assurant la collaboration des entités concernées pour atteindre cet objectif.

Commentaire(s)	
Conclusions	
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)	~d
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures	
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures	}
(c) prise en considération immédiate	
(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire	<u> </u>

Nom et prénom de l'auteur : Bouverat Arnaud	Signature:
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s):  Thalmann Muriel  Courdesse Régis	Signature(s):
Ferrari Yugi	

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Dupontet Aline
Aschwanden Sergei	Cherubini Alberto A.C.	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Balet Stéphane	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoz Séverine
Baux Céline	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Berthoud Alexandre	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Betschart Anne Sophie	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Bettschart-Narbel Florence	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
<b>Bezençon</b> Jean-Luc	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Blanc Mathieu	Courdesse Régis	Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe	Cretegny Laurence	Gaudard Guy
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien A	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane A Provincio	Glauser Nicolas
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

<b>Jaquier</b> Rémy	Neyroud Maurice	Ryf Monique H, Kul
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves account	Schelker Carole
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Sonnay Eric
<b>Lohri</b> Didier	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Stürner Felix
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine Probat	Suter Nicolas
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Masson Stéphane	Räss Etienne	Treboux Maurice
Matter Claude	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean
Melenberger Daniel	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre